



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Pour revitaliser l'opportunité scolaire que sont les cantines scolaires, le Ministère chargé de l'Education Nationale lance un avis à manifestation d'intérêt pour le choix de douze (12) prestataires de service en matière de restauration pour les élèves en scolarisation dans les établissements publics des neuf(9) provinces du pays :

Estuaire : 4 lots (Lycée National Léon MBA, Lycée Paul INDJENDJET GONDJOUT, Lycée Technique National Omar BONGO et Lycée Technique de Bikélé) ; Haut Ogooué : 1 lot (Lycée Eugène Marcel AMOGHO) ; Moyen- Ogooué : 1 lot (Lycée Charles MEFANE) ; Ngounié : 1 lot (Lycée Jean Jacques BOUCKAVEL) ; Nyanga : 1 lot (Lycée Nazaire BOULINGUI) ; Ogooué-Ivindo : 1 lot (Lycée Alexandre SAMBA) ; Ogooué-Lolo : 1 lot (Lycée Jean Stanislas MIGOLET) ; Ogooué-Maritime : 1 lot (Lycée Joseph AMBOUROUET AVARO) ; Woleu-Ntem : 1 lot (Lycée Richard NGUEMA BEKALE).

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gabon a élaboré en 2009 le plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), suivi des états généraux de l'Education de 2010. Ces documents ont détaillé les grandes orientations et stratégies du secteur de l'Education Nationale sur la période 2010 -2025. La nouvelle vision de l'éducation accorde une place centrale à l'action de développement des infrastructures scolaires et à la qualité de l'Education qui passe notamment par l'amélioration des conditions de scolarisation et d'apprentissage des élèves. Parmi les défis à relever, figure la problématique liée à la restauration scolaire. L'enjeu est de déterminer un niveau d'exigences et de recommandations pour la restauration scolaire au sein des collèges et des lycées, visant **une meilleure nutrition et une meilleure santé pouvant favoriser un meilleur accès à l'éducation et de meilleurs résultats scolaires.**

Ainsi, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique du Transfert des Technologies, de l'Education Nationale chargé de la Formation Civique (MESTTENFC) se propose d'identifier et de développer des axes d'organisation et de gouvernance des cantines scolaires en République Gabonaise. Les Services du Prestataire auront pour objet la fourniture des prestations ci-après définies, en vue de la restauration d'un grand nombre d'élèves.

II- OBJET DU MANDAT

La fourniture des prestations relatives à la restauration des élèves et des personnels des établissements secondaires du Gabon (une restauration collective à caractère social).

Plus spécifiquement, la mission du prestataire aura pour objet :

- 1- **La vente des produits de consommation alimentaire à l'exclusion des produits manufacturés ;**
- 2- **La vente des boissons fraîches non alcoolisées ;**
- 3- **La mise à disposition des équipements et mobilier pour la cantine scolaire si besoin.**

III- PERIODE ET CONDITION DE LA CONSULTATION

Les prestataires candidats devront faire pour l'année scolaire un planning comportant les différentes phases de la mise en œuvre des services à présenter une fois informés de l'avis à manifestation d'intérêt. La Direction Générale des Œuvres Scolaires (DGOS) se chargera de mettre à la disposition des intéressés toutes les informations et contacts nécessaires à l'accomplissement des prestations attendues. Les douze (12) prestataires travailleront en étroite collaboration avec :

- Le Secrétaire Général du Ministère ;
- Le Directeur Général des Œuvres Scolaires ;
- Le Directeur d'Académie Provinciale ;
- Le Directeur de Zone Académique.
- Les APE.

IV- QUALIFICATION ET EXPERIENCE

La Direction Générale des Œuvres Scolaires invite les prestataires éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les prestataires intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience rassurante pour l'exécution desdits services.

Les soumissionnaires à la manifestation d'intérêt peuvent s'associer afin d'améliorer l'offre de service en qualité et en quantité.

Les plis porteront la mention suivante : « manifestation d'intérêt pour le choix de douze (12) prestataires de service en matière de restauration équilibrée et de gestion d'une cantine scolaire au profit des apprenants dans les établissements publics des neuf (9) provinces du pays ».

La manifestation d'intérêt doit comprendre :

- 1- Une lettre d'expression d'intérêt ;
- 2- Une description sommaire sur les garanties du respect des mesures de prudence conditionnant tout service, vu le contexte CO-VID 19 encore en vigueur ;
- 3- L'expérience propre au prestataire dans la conduite des missions du même type ;
- 4- Le choix de la province d'exercice
- 5- Un dossier juridique à jour.

Les manifestations d'intérêt des prestataires candidats doivent être écrites en français en deux (2) exemplaires :

Un (1) original papier et une (1) copie numérique (dans une clé USB ou CD-Rom) doivent être déposés à l'adresse ci-dessous ou par courrier au plus tard **le 30 novembre 2020.**

**Adresse : Direction Générale des Œuvres Scolaires
9 étages, Rue du Général de GAULLE siège du Ministère de l'Education Nationale,
B.P : 06 Libreville Gabon, Téléphone : +241 17 22 830/ +241 77 01 91 82.**

Les consultants intéressés peuvent obtenir par écrit des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessus les jours ouvrables entre **08 heures et 15 heures.**